

La Convention Européenne du Paysage nous propose de voir plus loin.... et de voir au-delà des limites de nos professions.

Elle nous permet de penser le paysage... ensemble.

En effet, pendant des années, des décennies, les différentes corporations ont organisé réunions, colloques, séminaires et congrès sans se concerter... dans leurs propres "jardins".

Les différents métiers du paysage vivaient et agissaient les uns à côté des autres ; l'enseignement et l'éducation formaient des acteurs du paysage sans trop tenir compte des autres associations professionnelles.

Les espaces de réflexion propres à chaque profession se sont délimités sans ouverture sur ceux des voisins, et ce sans tenir compte de la sociologie, de la mémoire des lieux et des professions, des potentialités de vie, de la gestion, de l'économie...

Pourtant le paysage n'a jamais été autre chose que le cadre de vie de l'être humain.

Alors ?

Pourquoi un Centre du Paysage ?

Pour mieux nous comprendre.

Pour mieux comprendre le paysage en tant que la résultante de nos actes..., de nos cultures et de nos métiers.

Pour mieux comprendre et servir les acteurs, et mieux agir dans un esprit de réciprocité et d'interaction entre l'enseignement, l'éducation, la conservation, le développement, l'aménagement, la conception.

Comment ?

❖ En rassemblant, en réunissant et en écoutant les acteurs du paysage, et ce, à tous niveaux :

- au niveau de l'enseignement et de l'éducation
- au niveau de la gestion
- au niveau de la réalisation
- au niveau de la conception

❖ En installant trois groupes d'activités et de réflexions :

1. l'installation d'une relation constante entre les différents acteurs sous forme d'une conférence permanente au nom de "**Métiers du Paysage**" dirigée par Monsieur Didier Vancutsem (Urbaniste & Architecte Paysagiste);
2. l'installation d'une "**Académie du Paysage**" dont le but est d'analyser et de définir l'état du savoir et du savoir-faire, de conseiller les instituts et facultés et d'organiser des ateliers pour et avec les enseignants, mais aussi les responsables politiques. L'Académie du Paysage est dirigée par Madame Carine Jacques (Architecte) ;
3. l'installation d'un **Conservatoire du Paysage** qui a pour but d'attirer l'attention des pouvoirs publics et privés sur l'état des paysages, de proposer des actions conservatrices, de développement ou de protection sur des paysages, voire de les cogérer. Madame Odile De Bruyn (Docteur en Histoire) a accepté de conduire le Conservatoire des Paysages.